

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 30 avril 2004
(convocation du 19 avril 2004)

Aujourd'hui Vendredi Trente Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BRON Jean-Charles, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvere, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT à M. MOULINIER (à compter de 10 h 10)	Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain
M. BOBET Patrick à M. MANSENCAL Alain	M. FAVROUL à M. SOUBIRAN Claude (jusqu'à 10 h 15)
M. BRANA Pierre à Mlle COUTANCEAU Emilie	M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. BROQUA Michel à M. GUICHARD Max	M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain
M. DUCHENE Michel à M. DUCASSOU Dominique	M. GELLE Thierry à M. REBIERE André (jusqu'à 10 h 00)
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel	M. GUICHOUX Jacques à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. VALADE Jacques à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia	M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. BAUDRY Claude à Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam	M. JOUVE Serge à Mme DUMONT Dominique
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues	M. MANGON Jacques à Mme CAZALET Anne-Marie
M. BREILLAT Jacques à M. REBIERE André	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
Mme CASTANET Anne à Mme DESSERTINE Laurence	Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme PUJO Colette
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain	M. ROUSSET à Mme CARTRON Françoise (jusqu'à 10 h 15)
M. DOUGADOS Daniel à Mme DE FRANCOIS Béatrice	Mme WALRYCK Anne à M. MERCHERZ Jean

LA SEANCE EST OUVERTE

**Espaces de livraison de proximité - Poursuite et développement de
l'expérimentation concernant la livraison des marchandises en ville - Décision**

Monsieur MILLET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'accompagnement des travaux du tramway et conformément aux dispositions du plan des déplacements urbains (action 6.16) concernant la question des livraisons de marchandises en ville, la Communauté urbaine s'est engagée, depuis 2001, au sein d'un partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux, pour l'étude puis l'expérimentation d'espaces de livraison de proximité.

L'espace de livraison de proximité est une aire d'arrêt et de manutention sur la voie publique, exclusivement destinée à la livraison de marchandises aux établissements voisins.

• **Rappel des objectifs :**

- Optimiser le fonctionnement des livraisons de marchandises en ville, particulièrement pendant la période des travaux du tramway, en proposant une possibilité d'arrêt en dehors des voies de circulation et en réduisant les temps d'immobilisation des véhicules de livraison,
- Tester un système innovant pour les livraisons de marchandises entrantes,
- Réduire les nuisances (émissions sonores et polluantes, encombrement de la voirie...) dues aux véhicules de livraison.

A cet effet, un espace de livraison de proximité a été expérimenté pendant l'année 2003 sur deux sites (en fonction de l'avancement des travaux du tramway) :

- Cours de l'Intendance, de février à octobre 2003,
- Cours du Chapeau Rouge, de novembre 2003 à février 2004

L'espace, d'une surface de 75 m², permet d'accueillir environ quatre véhicules. Il s'agit d'un espace réglementé, protégé et gardienné par deux voltigeurs. L'E.L.P. est opérationnel de 9h à 16h30, du lundi au vendredi.

La principale mission des voltigeurs est de faciliter et de contrôler l'accès à l'espace. Ils aident au déchargement, sous la responsabilité du chauffeur. Ils ont un rôle d'interface entre les transporteurs, les établissements riverains, le chantier et sa direction.

Cette expérimentation, sous la maîtrise d'ouvrage de la CCIB, a bénéficié d'un soutien financier du PREDIT.

• **Bilan d'une année d'expérimentation**

Les premiers résultats disponibles font apparaître :

- une moyenne de 37 arrêts par jour et de 6 colis livrés ou enlevés par arrêt,
- une fréquentation régulière des principales entreprises de messagerie et de fret express,
- un fort intérêt d'entreprises effectuant des transports pour compte propre, y compris des artisans,
- une forte concentration des livraisons entre 10h30 et 12h
- 607 utilisateurs dont 96 très réguliers représentant 80% des arrêts.

En outre, le changement de site n'ayant pas perturbé l'exploitation de l'E.L.P., il semble qu'une demande stable des utilisateurs soit réelle, au-delà des particularités de chaque aire de chalandise.

Au-delà des travaux, les aménagements urbains liés au tramway contraignent les conditions d'approvisionnement de l'agglomération. L'accès à l'hypercentre est réglementé (de 7h à 11h) mais reste insuffisant. Ainsi, le maintien d'un dispositif de livraison tel que l'E.L.P. apparaît comme une solution pour concilier redynamisation du centre ville, trafic routier et livraisons de marchandises en ville.

C'est pourquoi la Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux a saisi la Communauté urbaine d'une demande de subvention portant sur la poursuite et le développement de cette expérimentation pour un an et deux E.L.P. (cours du Chapeau rouge et un second à l'étude dans les secteurs hypercentre/Intendance ou Alsace Lorraine), pour un coût estimé à 121 500 €.

Le financement de l'opération est réparti selon les modalités suivantes :

PARTENAIRES	RAPPEL Année 1 (février 2003 - février 2004)	% Budget	Année 2 (mai 2004 - mai 2005)	% Budget
CUB	20 000 €	22,2	20 000 €	
Mairie de Bordeaux	10 000 €	11,1	10 000 €	24,7
PREDIT	30 000 €	33,3	35 000 €	28,8
EDF	1 860 €	2,1	Location de matériel électrique (part EDF 50 % / 10 000 € estimés)	
FCB + CCIB	26 140 €	29	25 500 €	21
Utilisateurs ELP	2 000 €	2,2	31 000 €	25,5
TOTAL	90 000 €	100 %	121 500 €	100 %

Le financement sera soumis à la condition de participation de l'ensemble des partenaires et assuré par des crédits à inscrire au budget principal de l'exercice 2004, chapitre 65, compte 65751.

Conformément à l'article 10 de la loi 2000/231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, la CCIB produira un compte rendu financier qui attestera de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention et ce, dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice 2004.

En conséquence, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider d'octroyer une subvention de 20 000 € à la CCIB pour la maîtrise d'ouvrage de la poursuite de l'expérimentation et le développement d'un second site, pour un an, sous condition de participation de l'ensemble des partenaires,**
- autoriser monsieur le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 avril 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. MICHEL BROQUA

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
14 MAI 2004**

